

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 25 février 2020
Séance du Conseil Municipal : 2 mars 2020

L'an deux mil vingt, le deux mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de Mme Véronique BESSE, Maire.

Présents : Véronique BESSE - Roger BRIAND - Jean-Marie GIRARD - Rita BOSSARD - Jean-Yves MERLET - Angélique REMIGEREAU - Patrice BOUANCHEAU - Odile PINEAU - Jean-Marie GRIMAUD - Estelle SIAUDEAU - Stéphane RAYNAUD - Julien MORAND - Marie-Annick MENANTEAU - Joseph CHEVALLEREAU - Maryvonne GUERIN - Aurélie BILLAUD - Jean-Marie RAUTUREAU - Manuella LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Cécile GRIMPRET - Christophe VERONNEAU - Isabelle CHARRIER FONTENIT - Christophe GABORIEAU - Yannick MAUDET - Laurence MARTINEAU - Pierrick THOMAS - Dominique GIRARD - Françoise LERAY - Yannick PENTECOUTEAU - Thierry COUGNAUD - Thierry COUSSEAU - Patricia CRAVIC

Excusés : Alain ROY donne pouvoir à Françoise LERAY

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de conseillers votants : 33

Secrétaire de séance : Stéphane RAYNAUD

21- LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE REVISION ALLEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune des Herbiers approuvé par délibération n°3 du Conseil municipal du 15 décembre 2014 est un document évolutif qui doit s'adapter aux modifications des textes législatifs et réglementaires, aux projets d'aménagement et de construction que souhaite mettre en œuvre la commune sur son territoire, ainsi qu'à l'ensemble des demandes formulées par les habitants et les porteurs de projets.

La Ville envisage de lancer une procédure de révision allégée n°2 de son Plan Local d'Urbanisme pour prendre en compte l'évolution des projets de la Communauté de communes du Pays des Herbiers et ainsi disposer d'un document d'urbanisme adapté aux réalités et aux projets actuels.

La procédure de révision allégée proposée concerne la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) EKHO SUD sise à l'Orvoire approuvée le 27 février 2019 afin d'accueillir des entreprises sur le territoire. En effet, il s'avère nécessaire de procéder à une révision allégée du PLU car une haie identifiée comme primordiale est actuellement implantée au cœur de la ZAC rendant impossible l'implantation rationnelle des constructions.

Pour la mise en œuvre de cette procédure, il convient de préciser que depuis le 27 mars 2017, la Communauté de communes du Pays des Herbiers est compétente en matière de plan local d'urbanisme, mais elle ne peut lancer de sa propre initiative les procédures des documents d'urbanisme communaux encore en vigueur au sein de ses communes membres.

La procédure de révision allégée comprend une phase de concertation lors d'une réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées, une enquête publique, phase durant laquelle les citoyens peuvent se prononcer sur le dossier finalisé.

Cette procédure n'affecte pas les orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le Conseil municipal est invité à autoriser le lancement de la procédure de révision allégée n°2 du PLU approuvé le 15 décembre 2014 et à solliciter la Communauté de communes du Pays des Herbiers compétente afin qu'elle engage la procédure de révision allégée n°2 du PLU de la Ville des Herbiers.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la délibération n°3 du 15 décembre 2014 par laquelle le Conseil municipal approuve le Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que, par délibération D.58 du 5 juillet 2017, le Conseil de Communauté a adopté la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers suite au transfert de compétence automatique du PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale depuis le 27 mars 2017,

Considérant qu'au regard de ce transfert de compétence, la Ville doit solliciter la Communauté de Communes du Pays des Herbiers pour que cet établissement public engage la procédure de révision allégée n°2 du PLU approuvé le 15 décembre 2014,

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme - Cadre de vie - Environnement - Action foncière du 19 février 2020,

Vu le rapport de Jean-Marie GIRARD,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A LA MAJORITE DES VOIX (2 VOIX « CONTRE » : Thierry COUSSEAU et Patricia CRAVIC):

- autorise le lancement d'une procédure de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 15 décembre 2014,
- sollicite la Communauté de communes du Pays des Herbiers, compétente en matière de PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, pour engager la procédure de révision allégée n°2 du PLU de la ville des Herbiers,
- autorise Madame le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Transmise en Préfecture le :

Affichée le :

Pour copie conforme,
Véronique BESSE, Maire

